

Bon de souscription

Tous les dons faits à la Fondation du patrimoine sont déductibles :

Pour les particuliers

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable,
- OU de l'impôt sur la Fortune, à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000€

Pour les entreprises

- réduction d'impôt de 60% du don, dans la limite de 5°/∞^e du C.A.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

NOM - PRENOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE

CP : VILLE :

TELEPHONE :

MAIL :

Fait un don deEuros

Somme en toutes lettres :

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser en retour un reçu fiscal que je pourrai joindre à ma feuille de déclaration d'impôt sur le revenu afin de pouvoir bénéficier des avantages accordés par la loi sur les donations aux associations reconnues d'utilité publique.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

- de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur la fortune
- ou de l'impôt sur les sociétés
- ou en chèque à l'Ordre de « **Fondation du Patrimoine Eglise St Sébastien de Méguillaume à Chênedouit.** »
- ou en espèces.

Date et signature :

Coupon à renvoyer à :

Association : « **les Amis de St Sébastien de Méguillaume Mairie de Chênedouit 61210 CHENEDOUIT** »

L'association transmettra ensuite vos dons à la Fondation du Patrimoine.



« OMNIA VINCIT AMOR »

« L'amour triomphe de tout »

Cette devise est celle des Rotours, famille du Sacq, de Méguillaume et des Rotours, nous la faisons nôtre et elle nous guidera dans notre projet de restauration de l'église.

Une trentaine de générations de villageois ont œuvré à la construction et à la conservation de cet édifice d'une simple mais rare beauté. Grâce à tous ces hommes ; granitiers, tailleurs de pierre, bûcherons, maîtres charpentiers, maîtres maçons, couvreurs et menuisiers de talent qui l'ont construite et entretenue tout au long des siècles au prix de beaucoup d'efforts, elle est parvenue jusqu'à nous et est encore debout après plus de huit siècles d'existence.

Ces hommes ont disparu, mais, à qui sait regarder, l'église parle d'eux : on ne connaît pas le noms de tous ces artisans, mais nous connaissons l'habileté et l'intelligence de leurs mains ; que de choses à apprendre d'eux en prenant le temps de regarder les détails de son architecture ! Nous leur sommes redevables : respectons leur mémoire en respectant leur œuvre.

Nous sommes les maillons d'une chaîne humaine, alors restaurons cette église avec nos artisans d'aujourd'hui, des élèves en formation, etc...

Ainsi pourrons-nous continuer de croiser sa fière silhouette au détour de la route, et, à notre tour, transmettre cette précieuse église, trésor de Méguillaume, à nos enfants.

Ils nous remercieront sans doute un jour d'avoir fait en sorte que cet héritage ne soit pas détruit car il nous dépasse ; il est le patrimoine commun des générations passées, présentes et futures.

Blog à consulter à l'adresse : «Eglise de Méguillaume»

JDR IMPRESSION ET AGATE : 02 32 82 19 02 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

l'Église Saint Sébastien de Méguillaume



Les amis de l'église Saint Sébastien de Méguillaume à Chênedouit

Tél. : 02 33 35 94 89

Mairie de Chênedouit 61210

FONDATION



DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine

90 rue St Blaise BP 8
61001 Alençon Cedex
Tél. : 02 33 29 95 36



L'église de Méquillaume



est un édifice roman, remanié au cours des XVIe et XVIIe siècle. Simple nef de 17 m par 8 m, elle est couverte d'une toiture en tuiles à deux pentes ; au milieu de cette dernière s'élève un modeste clocher de plan carré, couvert d'ardoises.

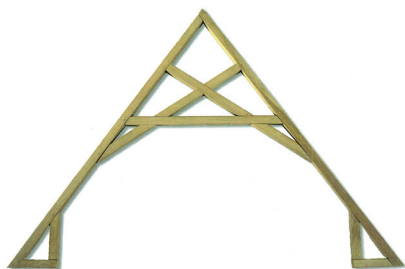
Au moment du rattachement de Méquillaume à Chênedouit au début du XIXe s., elle a échappé à la destruction. La plupart des églises de la moitié Ouest de l'Orne ont en effet été rebâties au cours du XIXe siècle.

Elle a également été préservée par la modestie des moyens de la paroisse ; les travaux, réalisés à l'économie, ont considérablement préservé l'authenticité de l'église. Elle possède des vestiges architecturaux et archéologiques notables, qui ont d'autant plus de valeur qu'ils sont les derniers vestiges de l'architecture religieuse médiévale dans cette partie du département.

L'église est encore bordée d'un cimetière clos par un mur de granit ; le pignon oriental est ainsi percé d'un triplet roman en parfait état (trois fenêtres en lancettes formant un ensemble), dont les ébrasements portent encore les traces de décors peints. Elle présente également une rare charpente à chevrons porteurs de la fin du XIIIe siècle, consolidée au cours des siècles mais jamais modifiée.

La majeure partie du mobilier liturgique a été conservée, notamment des fonds baptismaux en granit et un ensemble mobilier du XVIe siècle en bon état. Les bancs, datant du XVIe siècle également, sont encore en place. L'église possède une très belle statue du XVe s. classée Monument Historique au titre des objets mobiliers, figurant une Vierge à l'enfant assise.

L'extraordinaire charpente est encore très bien conservée et nous montre le brillant savoir-faire des charpentiers normands.



Maquette d'une ferme de la charpente

«L'association «Les amis de l'église St Sébastien de Méquillaume à Chênedouit»

a pour but :

De sauvegarder l'église St Sébastien par tous moyens, publics ou privés, contribuant au financement des travaux nécessaires à sa restauration, à la connaissance de son histoire et de son architecture, de son entretien et de sa protection. D'œuvrer pour le rétablissement de ses activités culturelles, à l'émergence de projets culturels et touristiques tels que concerts, expositions, visites découvertes, etc...

De favoriser la mise en valeur de ce patrimoine, de l'édifice et de son environnement, la connaissance de son histoire et des richesses qu'il renferme.»



La souscription a pour objet la restauration de la charpente, de la couverture et de la maçonnerie de l'église. Le coût des travaux est estimé à environ 100.000€

Sauvons l'église St Sébastien de Méquillaume



FONDATION



DU PATRIMOINE

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seule l'association sera destinataire de cette liste ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher ci-contre. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.



Croix de Granit



Pignon Est - Triplet Roman